

**Postulat Yves Ravenel et consorts – Crédit-cadre des améliorations foncières : un montant en conformité avec la loi**

*Texte déposé*

Voilà plusieurs années que les montants alloués pour répondre à la loi sur les améliorations foncières (AF) s'inscrivent dans un crédit-cadre. Et voilà plusieurs années que ce crédit-cadre est en décalage avec le rôle défini pour ces AF. D'un côté, le champ d'application s'élargit et, de l'autre, les moyens se restreignent, illustrant également le décalage problématique entre la volonté politique exprimée lors de l'adoption des lois et les moyens financiers mis à disposition pour en assurer l'application.

Illustrons ce propos avec le dernier crédit-cadre en date, soit les AF 2010-2014, représentant une enveloppe de CHF 32 millions censés répondre aux attentes en matière de politique agricole sur une période de quatre ans. Le voilà épuisé au bout de deux ans et demi. Pendant ces quatre années, de nombreux projets ont été retardés, certains furent purement et simplement abandonnés, faute de pouvoir disposer d'un financement en temps utile.

Le crédit-cadre initial étant à l'évidence sous-évalué, un crédit complémentaire a été logiquement demandé et accordé en 2014. Cependant, une demande complémentaire reste une démarche ponctuelle et il paraît peu sensé et fallacieux d'envisager ce processus exceptionnel sous l'angle de la routine.

Quant à ce crédit additionnel dans le cadre des AF 2010-2014, il a été fixé par le Conseil d'État à CHF 8.5 millions, alors que les besoins estimés pour répondre aux exigences de la loi étaient évalués à CHF 25 millions. Après un débat animé en plénum, le Grand Conseil, conscient que le montant complémentaire était clairement sous-dimensionné, accordait alors une dépense de CHF 15 millions au Conseil d'État.

L'étape suivante, à savoir la présentation du crédit-cadre 2014-2018 par le Conseil d'État, était prévue dans le courant du second semestre 2014. Or, à ce jour, aucun projet de décret ne nous a été présenté, ce qui laisse présager d'un retard important sur l'ensemble du processus.

Par ailleurs, le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la politique agricole fait état des nouveaux besoins complémentaires pour le financement des projets de filières agroalimentaires et des projets de développement régional agricole (PDRA) à hauteur de CHF 100 millions pour cinq ans.

La plupart de ces projets dépendent d'un soutien financier prévu par les législations cantonale et fédérale, que ce soit au titre des améliorations structurelles ou à celui de la promotion économique agricole. Les moyens cantonaux affectés à de tels soutiens relèvent soit des enveloppes issues du crédit-cadre ou des crédits d'objet des améliorations foncières, soit du budget des subventions à l'agriculture.

De plus le rapport du Conseil d'État sur la politique agricole fait état de l'impact prévisible de la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) de 2008 qui estime une diminution de près de 30% du nombre de places de porcs à l'engrais dans le canton. La stratégie consistant à renforcer la production porcine cantonale prévoit un investissement, pour les propriétaires, à hauteur de CHF 20 millions. Cette dynamique n'est toutefois effective qu'avec l'octroi d'un soutien financier public cantonal.

Ce point particulier pourrait, selon le même rapport, faire l'objet d'un prochain crédit-cadre *ad hoc* en sus du crédit d'investissement sollicité au titre des besoins usuels des améliorations foncières, ce qui se traduirait par une augmentation de la dotation des crédits d'investissements cantonaux ou des subventions à fonds perdus de type AF.

Considérant ainsi

- des crédits-cadres chroniquement sous-dimensionnés ;

- le rapport du Conseil d'État sur l'agriculture ;
- la mise aux normes face à l'ordonnance sur la protection des animaux de 2008 — soit l'interdiction du caillebotis intégral pour la détention porcine ;
- les projets de développement régional agricole (PDRA)

il ressort clairement qu'il faut coordonner les divers soutiens de telle manière à avoir une vision globale et cohérente des divers projets.

Face à cette problématique complexe, j'ai l'honneur, avec le soutien du comité du groupe agricole du Grand Conseil, de prier le Conseil d'État d'établir un état des lieux sur ces sujets mentionnés, afin d'assurer la cohérence de notre politique agricole cantonale et de dimensionner le montant des crédits-cadres AF en fonction des besoins.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Yves Ravenel  
et 38 cosignataires*

### *Développement*

**M. Yves Ravenel (UDC) :** — Il y a déjà une année, notre Grand Conseil s'est prononcé sur une demande de crédit-cadre additionnel de 8.5 millions pour le crédit-cadre des améliorations foncières 2010-2014 d'un montant de 32 millions de francs. Les 8.5 millions demandés étant largement insuffisants face aux besoins, notre Grand Conseil, dans sa sagesse habituelle, a augmenté ce montant à 15 millions par le biais d'un amendement. A l'évidence, cet exercice fut une négociation difficile, qui a suscité de nombreuses discussions en plénum. Clairement, ce processus ne peut pas être envisagé sous l'angle de la routine ! Il faut avoir, d'emblée, les moyens à disposition. L'étape suivante — à savoir le crédit-cadre 2014-2018 — était prévu pour le deuxième semestre 2014. Or, à ce jour, aucun projet ne nous a été présenté, nous laissant d'ores et déjà présager un retard important.

Par ailleurs, le rapport du Conseil d'Etat sur l'agriculture fait état de besoins complémentaires pour le financement de projets de la filière agro-alimentaire et des projets de développement régionaux à hauteur de 100 millions. De plus, la mise aux normes selon l'Ordonnance sur la protection des animaux — soit l'abandon du caillebotis intégral pour la détention porcine — prévoit un investissement de 20 millions pour les propriétaires.

Considérant les crédits-cadres chroniquement sous-dimensionnés, le rapport sur l'agriculture, la mise aux normes face à l'Ordonnance sur la protection des animaux et les projets de développement régionaux agricoles, avec le soutien du comité du groupe agricole, j'ai l'honneur de prier le Conseil d'Etat d'établir un état des lieux afin d'assurer la cohérence de la politique agricole vaudoise. Je remercie d'avance le Conseil d'Etat du soin qu'il apportera à sa réponse.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**